

Délibération n°2017-10-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

Reprise du projet de création de places de dépôts de bois

Le président explique que le projet de création de 5 places de dépôts était précédemment porté par l'ancienne communauté de communes Val et Plateaux Bortois. De ce fait, il est nécessaire de délibérer pour reprendre le projet initié en 2016 et solliciter les subventions afférentes.

Descriptif :

Il s'agit de créer 5 places de dépôts aux lieux suivants :

- Commune de Monestier-Port-Dieu, au lieu-dit « Touves » ;
- Commune de Thalamy, places de dépôts « Badour n°1 » et « Badour n°2 » à proximité du lieu-dit « La Bardière » ;
- Commune de Veyrières, places de dépôts « Le Madelbos » et « La Grattade ».

Il explique que seules les places de dépôts répondant aux critères d'éligibilité de la Région seront réalisées. La convention de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du préfet de région validant les conditions techniques d'attribution des aides de l'État est en cours de finalisation.

À ce jour, le plafond des dépenses est fixé à 20€/m². Le financement attribué aux collectivités pour la création de places de dépôts et de routes forestières accessibles aux camions de transport de bois, est possible à hauteur de 70 % sur la base d'un montant de travaux hors taxe. Pour l'année 2018, le montant d'aides devrait certainement atteindre 80 %. La projection du maître d'œuvre prévoit la réalisation de 5 places de dépôts de 300 m². La superficie totale est donc de 1 500 m², ce qui plafonne les dépenses éligibles à 30 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Subventions		65 807.06 € H.T
Plafond des dépenses éligibles 1500m ² x 20€/m ²		30 000.00 €
Aides État - Europe	80 % des dépenses éligibles	24 000.00 €
Haute-Corrèze Communauté	20 % des dépenses éligibles	6 000 €
Haute-Corrèze Communauté	100 % des dépenses hors plafond	35 807.06 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la reprise du projet initié en 2016 par la communauté de communes Val et Plateaux Bortois ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions auprès de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Europe et du Département de la Corrèze ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Délibération n°2017-10-05



Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le



ID : 019-200066744-20171207-20171005-DE

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,
Pierre Chevalier

